

**RESOURCES HEBRON FJORD INC.
HEBRON FJORD RESOURCES INC.**

**BYLAW NO. 2
BORROWING BYLAW**

Without restricting the scope of the Canada Business Corporations Act, directors may, when they deem it advisable and without the shareholders' approval :

1. Borrow money from the Corporation's line of credit;
2. Issue bonds or other securities of the Corporation and pledge them as security or sell them for such prices and terms as may be deemed appropriate; and
3. Mortgage the immovable and movable properties or otherwise charge the movable properties of the Corporation, current or future, tangible or intangible.

Nothing herein shall limit the borrowing capacity of the Corporation on bills of exchange or promissory notes, issued, drawn, accepted or endorsed by or in favor of the Corporation.

Adopted by the directors on August 23, 1995

Guy Goulet
Chairman

Alain Taillefer
Secretary

Approved, ratified, and confirmed by the shareholders on

RESSOURCES HEBRON FJORD INC.
HEBRON FJORD RESOURCES INC.

REGLEMENT NO 2

REGLEMENT GENERAL D'EMPRUNT

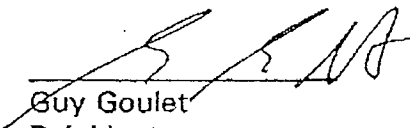
Sans restreindre la portée de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, les administrateurs pourront, lorsqu'ils le jugeront opportun et sans l'autorisation des actionnaires:

- 1.1 faire des emprunts de deniers sur le crédit de la société;
- 1.2 émettre des obligations ou autres valeurs de la société et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables; et
- 1.3 hypothéquer les immeubles et les meubles, ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la société, présents ou à venir, corporels ou incorporels.

Rien ne limite ni ne restreint le pouvoir d'emprunt de la société sur lettres de change ou billets à ordre faits, tirés, acceptés ou endossés par ou en faveur de la société.

Rien ne limite ni ne restreint le pouvoir d'emprunt de la société sur lettres de change ou billets à ordre faits, émis, acceptés ou endossés pour ou au nom de la société.

Adopté par les administrateurs le 23 août 1995.


Guy Goulet
Président

Alain Taillefer
Secrétaire

Approuvé, ratifié et confirmé par les actionnaires le